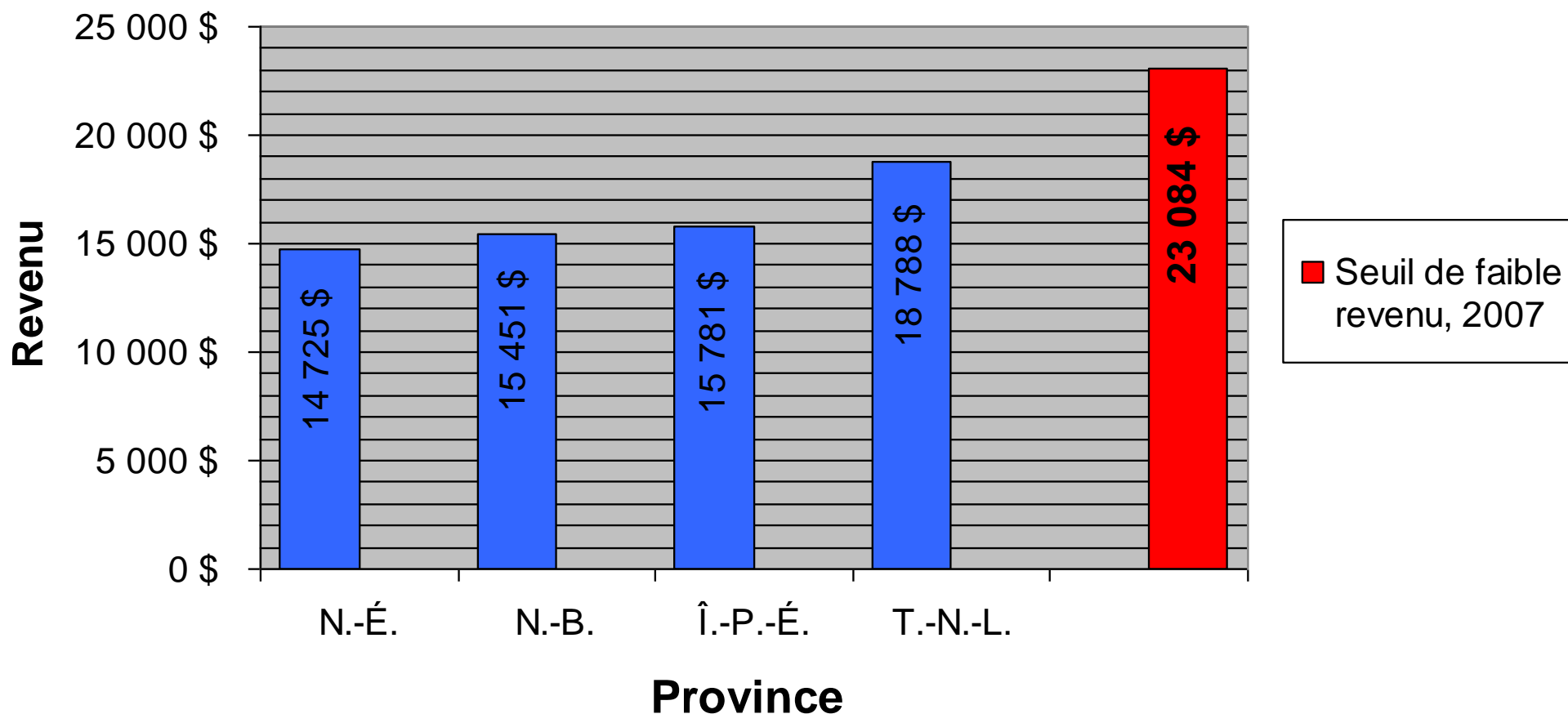


## Revenus annuels des familles monoparentales recevant le bien-être social versus le seuil de faible revenu (en rouge) \*



Source : Conseil national du bien-être social (Hiver 2008) : « Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 », Volume 128.

\* Le seuil de faible revenu avant impôt pour une famille de 2 personnes vivant dans une communauté de 30 000 à 99 999 personnes.